



Projet de Coopération du Programme LEADER

**Étude sur les lieux multi-services
en milieu rural pour la réalisation
d'un guide d'accompagnement à
destination des communes**

Cahier des charges

GAL DU CAMBRÉSIS

&

**GAL PARC NATUREL RÉGIONAL
OISE – PAYS DE FRANCE**



Les maîtres d'ouvrage sont :

- Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France
- Le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis

I. CONTEXTE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME LEADER ET DU CONTEXTE DE LA MISSION

« LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) a été créé en 1991, à l'initiative de la France, sous forme d'un programme d'initiative communautaire (PIC), en complémentarité au premier pilier de la PAC pour accompagner la transformation et la diversification des zones rurales. L'idée était aussi d'impliquer les populations rurales à la construction européenne en encourageant les démarches ascendantes, l'expérimentation et l'innovation.

Élaboré sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires. Le programme est l'incarnation de l'Europe dans les territoires ruraux.

De manière concrète, l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un GAL une enveloppe de FEADER (Fond Européen pour l'Agriculture et le développement rural), pour cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de leur stratégie locale de développement et des règles européennes et nationales. »¹

Sur la programmation LEADER actuelle 2014-2022, le Pays du Cambrésis & le Parc naturel régional Oise – Pays de France portent tous deux un GAL. Les deux territoires ont décidé de s'engager dans un projet de coopération afin de répondre à une problématique conjointe : renforcer les territoires ruraux en soutenant le développement de lieux offrant une diversité de produits/services.

Ainsi, contrairement à la mise en œuvre « classique » du programme LEADER, dans lequel les GAL ont pour objectifs l'accompagnement et la sélection des porteurs de projets dans leur démarche de demande de subvention, ce projet de coopération place les GAL dans une posture de porteur de projet.

Cette coopération est une opportunité pour nos territoires de travailler ensemble et de partager expériences, outils et résultats, avec pour objectif d'aider à améliorer le potentiel des territoires respectifs.

¹ Extrait du site internet de l'association LEADER France.



PRÉSENTATION DES TERRITOIRES DE COOPÉRATION

A) LE CAMBRÉSIS

A.1 Le territoire du Cambrésis

L'arrondissement de Cambrai (le Cambrésis) est situé dans la Région des Hauts-de-France, au sud-est du département du Nord et marque les frontières administratives avec les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne. Le territoire d'un peu plus de 900 km² présente une dominante rurale. En effet, c'est l'arrondissement le moins peuplé pour le département du Nord, avec une densité de 181 hab./km². Sur les 116 communes de l'arrondissement, regroupées en 3 EPCI depuis le 1er janvier 2017, pour une population de 161 111 habitants², 107 communes ont moins de 3 000 habitants, 6 ont entre 3 000 et 5 000 habitants, 1 de 7 200 habitants (Le Cateau-Cambrésis), 1 de 15 000 habitants (Caudry) et 1 de 33 000 habitants (Cambrai).

Le territoire s'affirme par des paysages de qualité et diversifiés avec de grands champs ouverts, traversés par des canaux à l'Ouest, tandis qu'à l'Est, le paysage se structure autour de pâturages bocagers, longés par de petits cours d'eau.

Malgré une localisation intéressante et stratégique (A2, A26, Canal de Saint-Quentin), le territoire présente des caractéristiques d'enclavement : faible desserte ferroviaire qui se complexifie par une fréquence de plus en plus espacée. L'est et l'enclave sont d'autant plus isolés ce qui influence l'attractivité économique et contribue à rendre difficile l'accès aux services pour les habitants.

Le Cambrésis est un territoire principalement rural composé de nombreux espaces agricoles (70%). Néanmoins il possède un nombre non négligeable d'unités urbaines (12 au total). Cette mixité rural/urbain constitue sa principale spécificité.

Une ruralité qui se reflète plus largement sur le tissu économique : 4 890 entreprises (emplois agricole et artisanal, industries agroalimentaires). Et 81 % des entreprises ont moins de 10 salariés.

Le Cambrésis possède également un patrimoine riche reflétant son passé historique sur lequel s'appuie son offre touristique.

A.2 Le Pays du Cambrésis

Le Pays du Cambrésis, structure d'arrondissement créée en 2003, est depuis 2018 un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Les acteurs ont ainsi affirmé l'articulation des démarches de projets et de leur ancrage en termes d'aménagement territorial durable.

² INSEE, RP2008 & RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.



Il comprend les 116 communes de l'arrondissement, regroupant les 3 intercommunalités :

Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) : 55 communes

Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis (CA2C) : 46 communes

Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) : 15 communes

Dans le cadre de ses nombreux champs d'intervention, il a élaboré ou mis en place les dispositifs suivants :

- Urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis
- Développement durable : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Contrat d'Objectifs Territorial Troisième Révolution Industrielle (COT TRI), Opération « Plantons le décor »
- Habitat : Programme d'Intérêt Général « MaPrimeRénov' Sérénité », Espace Conseil France Rénov', Guichet Unique de l'Habitat
- Mobilité : Schéma Directeur Vélo du Cambrésis
- Développement rural : Dispositif FISAC, Programme LEADER 2014-2020

A.3 La stratégie LEADER du Cambrésis

La mobilisation des acteurs du territoire autour de LEADER 2014/2020 est issue de la première expérience menée avec le précédent programme 2007/2013. A la suite d'un travail de concertation multi-partenarial (élus, techniciens, chambres consulaires, institutionnels, monde associatif...), les acteurs ont choisi d'agir sur le développement de l'économie présenteielle qui répond au mieux aux enjeux identifiés, à savoir :

- Satisfaire les besoins des populations résidant sur le territoire
- Créer et maintenir des emplois non-délocalisables
- Accroître la consommation locale et celle des touristes
- Réduire l'empreinte environnementale du territoire

Les richesses locales, vectrices d'un projet de développement territorial durable, sont donc le socle de la stratégie du Cambrésis.

Cette priorité « soutenir et générer de l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses du Cambrésis » s'articule donc autour de 3 axes d'intervention... :

- Économie de proximité
- Tourisme local
- Circuits courts, Réduction des déchets

...Et de 8 Fiches Actions :

- Dynamiser l'offre de services économiques existante
- Soutenir une nouvelle offre économique de proximité
- Développer l'offre de services touristiques existante
- Soutenir une nouvelle offre touristique de proximité



- Soutenir la filière liée aux produits locaux
- Soutenir la filière liée à la valorisation des déchets
- Coopération
- Animation du GAL

Pour mettre en œuvre sa stratégie, le Cambrésis a été doté d'une enveloppe financière de 1 280 000 € de FEADER. Deux enveloppes complémentaires ont été obtenues en 2021 et 2022, au total, l'enveloppe attribuée est de 1 874 026 € de FEADER. A ce jour, plus de cent projets ont été soutenus dont de nombreux commerces et entreprises artisanales. Les membres du comité de programmation se sont fortement impliqués et les partenariats locaux avec les EPCI, institutions, chambres consulaires, office de tourisme sortent encore plus renforcés.

B) LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

B.1 Le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France constitue une entité géographique et historique à l'identité marquée. Son territoire d'action est interrégional entre les Hauts-de-France et l'Île-de-France, et il s'étend sur 70 communes adhérentes.

Se différenciant des grands espaces picards, il correspond à la partie occidentale du plateau du Valois érodée en vallées et buttes témoins, alternant calcaires, argiles et étendues sableuses valorisées pour la plupart en forêt. Il intègre également les espaces de transition avec les entités paysagères voisines que sont la vallée de l'Oise au nord et à l'ouest, le Valois agricole à l'est, la plaine de France (vallée de l'Ysieux) au sud, la Goële et le Multien au sud-est.

Au cœur du territoire se trouvent 28 000 hectares de boisements (forêts d'Halatte, d'Ermenonville, de Chantilly, de Carnelle, de L'Isle-Adam et de Montmorency), représentant un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. Ces massifs forestiers constituent un élément écologique majeur du continuum forestier Picardie – Île-de-France, indispensable notamment au maintien des grands animaux. Anciens domaines de chasses royales, garants de la qualité de vie et abritant un patrimoine historique remarquable, ils font la renommée du territoire.

Pays des Sylvanectes, lieu de résidence des Mérovingiens, terre d'élection des Capétiens, le territoire a de tout temps été attaché au pays de « France ». Cette présence royale l'a fortement marqué et a laissé de nombreux témoignages, comme la Ville de Senlis ou encore de nombreuses abbayes : Royaumont, Chaalis, Moncel, Hérivaux... et un remarquable réseau de grands domaines associant château, parcs et jardins (domaine de Chantilly, parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville, château de Raray...).

L'ensemble de ce patrimoine est le support d'une forte activité touristique.

Le PNR peut se découper en trois entités présentant des caractéristiques spécifiques :

- La partie centre-ouest du territoire (le long de l'Oise) correspond à un ensemble fortement périurbain, qui regroupe environ les deux tiers de la population du PNR et est marqué au niveau paysager par la vallée de l'Oise et par une part très importante de surface forestière ;



- La partie est du territoire est beaucoup plus rurale : elle regroupe le pôle urbain de Senlis (environ 10 % de la population) et un grand nombre de communes rurales (environ 10 % de la population) de la plaine agricole du Valois, zone de grandes cultures présentant des paysages très ouverts ;
- La partie sud (plaine de France) présente plus de contrastes, elle comprend à la fois des communes très rurales et des communes périurbaines (rassemblant environ 15 % de la population), influencées par la proximité immédiate de la Francilienne et des grands pôles du nord de l'agglomération parisienne (Pontoise, Sarcelles, Roissy). Au niveau paysager, on retrouve un patchwork de forêts, de terres cultivées et de zones urbanisées.

58 % des communes du Parc ont moins de 1 200 habitants. Ces communes rurales représentent 50% de la superficie du territoire.

Plus d'un tiers de la superficie du territoire est occupé par des espaces agricoles qui confèrent au territoire son caractère rural et sa vocation de production agricole.

Ce territoire se trouve confronté, à l'instar de la couronne francilienne, aux très fortes pressions de développement générées par la proximité de Paris et de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

B.2 Le Parc naturel régional Oise – Pays de France

Créé en 2004, le Parc naturel régional Oise – Pays de France est l'un des 58 Parcs naturels régionaux de France. C'est un syndicat mixte dont les membres sont les deux Régions Hauts-de-France et Ile-de-France, les deux Départements de l'Oise et du Val-d'Oise, et les 70 communes adhérentes.

Le Parc naturel régional (PNR) s'étend sur 70 communes de l'Oise (45) et du Val d'Oise (25). Il comprend les massifs forestiers d'Halatte, Chantilly, Ermenonville, Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency, les plaines agricoles de France et du Valois, les vallées de l'Oise, de la Nonette, de la Thève et de l'Ysieux. Il possède de riches patrimoines naturels et historiques.

Le PNR, véritable outil d'aménagement du territoire interrégional, se base sur sa 2^e charte, validée en 2021, pour atteindre les objectifs suivants :

- Maintenir la diversité biologique et les continuités écologiques ;
- Vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique ;
- Favoriser un cadre de vie harmonieux, fondé sur la préservation des ressources ;
- Accompagner un développement économique porteur d'identité ;
- Un projet de territoire partagé.

B.3 La stratégie LEADER du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Sur la période 2014-2020 (finalement décalée à 2018-2022) le Parc naturel régional Oise – Pays de France a porté pour la 1^{ère} fois un GAL et a bénéficié d'une enveloppe de 1 589 000 € de FEADER.



La stratégie du GAL s'intitule « *Générer un développement économique basé sur la valorisation des richesses du territoire, dans le respect de son environnement et de son identité paysagère* » et se décline en 8 Fiches-Actions :

- Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager
- Développer les itinéraires et activités de découverte
- Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural
- Conforter une offre de services de proximité en milieu rural
- Favoriser les circuits courts agricoles
- Coopération
- Animation du GAL
- Évaluation

Ce premier programme, qui arrivera à son terme en septembre 2022 pour ce qui concerne l'attribution des subventions, aura permis d'accompagner et de financer une trentaine de projets aussi bien publics que privés. Il aura aussi conduit à un renforcement des relations entre le PNR et les partenaires publics et privés de son territoire, notamment les communautés de communes, les chambres consulaires et les acteurs économiques et associatifs des différents secteurs d'activité visés.

II. LE PROJET DE COOPÉRATION : ENJEUX ET INTÉRÊT

La notion de « lieu multi-services »

Par « lieu multi-services » nous entendons tout type de lieu qui a pour objectifs de fournir aux habitants un ensemble de produits et/ou services complémentaires et de contribuer à la création et au renforcement du lien social. Ces « lieux multi-services » doivent être de préférence fixes et leurs actions doivent être localisées majoritairement dans des communes de moins de 5 000 habitants. Ils peuvent être portés et animés par des acteurs publics ou privés (entreprises, associations...), mais ont pour finalité de tisser toutes formes de partenariats avec des acteurs du territoire.

Le lieu multi-services peut ainsi proposer de nombreuses activités (pas uniquement économiques) et offrir des produits ou services divers et variés, comme par exemple : épicerie, tabac/jeux, retrait d'argent, lieu de dépôt de paniers alimentaires ou floraux, relais colis, café, salon de thé, restaurant, bibliothèque, activité sportive, jeux, mise à disposition pour évènements ou associations, repair café, accès internet et matériel informatique, conciergerie, dépannage....



Un constat partagé

Les deux territoires partagent, malgré leurs différences, un constat commun autour de la ruralité, et notamment sur l'accès aux services/produits. En effet, de nombreuses communes voient progressivement leur dernier « lieu de vie » disparaître.

L'émergence et le développement progressif des lieux multi-services ou multi-activités sont porteurs d'un nouveau modèle de redynamisation du monde rural. Les deux GAL ont ainsi la volonté commune de promouvoir le développement de ces modèles de structures. Par ailleurs, plusieurs élus locaux sont également en demande et aspirent à voir ce type de projet s'implanter dans leur commune.

III. OBJET DE L'ÉTUDE

3.1 Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude est de permettre une compréhension fine des mécanismes à l'œuvre dans la création ou le développement d'un lieu multi-services. Il vise ainsi à identifier les différents modèles de lieux multi-services et à fournir aux différents acteurs un guide permettant à ces derniers de réaliser ce type de projet.

Le Cambrésis et le PNR Oise – Pays de France souhaitent recourir à une expertise externe pour mener à bien cette mission, de l'état des lieux à l'analyse des mécanismes, en passant par le transfert des résultats en direction des acteurs des territoires.

3.2 Contenu de la mission

La mission consistera à :

- Dresser un état des lieux des lieux multi-services existants ou en cours de création sur les deux territoires. Celui-ci devra mettre en évidence ce qui fonctionne et ce qui est inopérant à travers des exemples. Il devra donc analyser les projets réussis, les échecs, mais aussi les projets potentiels. L'échelle du diagnostic est en priorité les territoires du PNR Oise - Pays de France et du Cambrésis. Les exemples sélectionnés pourront avoir été financés ou non par le programme LEADER.
- Dresser une liste des différents types de lieux multi-services à l'échelle nationale. Cette liste devra délimiter des catégories de lieux avec des activités cohérentes. Les modèles et exemples référencés devront être issus de « territoires similaires », c'est-à-dire implantés dans des territoires ruraux et/ou des communes de moins de 5 000 habitants.
- Expliciter et décrire le fonctionnement des modèles référencés : que ce soit en termes de gouvernance, modèle économique, types d'activités et fréquences, liens avec le tissu



socio-économique local... Il faudra également décrire les étapes clés du projet en précisant les objectifs et leurs évolutions, les acteurs, ainsi que les leviers actionnés pour y parvenir (moyens humains, matériel, financier...)

- Mettre en exergue les conditions de réussite et points de vigilance/mécanismes d'échec des projets de lieux multi-services en fonction des spécificités des territoires, de l'action des pouvoirs publics et/ou de parcours des porteurs de projets.
- Confronter les modèles de lieux multi-services identifiés aux caractéristiques propres aux deux territoires d'étude pour identifier, par zone géographique ou par type de commune, les modèles qui semblent avoir le plus de chances de réussite ou au contraire à éviter.

Les deux territoires GAL attendent du prestataire d'être force de proposition sur la méthodologie à employer pour atteindre les objectifs fixés.

3.3 Livrables attendus

1) Un rapport complet de l'étude comprenant la définition de l'objet d'étude, la méthodologie détaillée mise en œuvre, les références bibliographiques, les analyses ainsi que l'ensemble des résultats.

2) Un guide pratique à destination des maires de communes. Celui-ci devra contenir une fiche par « modèle » de lieu multi-services avec pour chacun, ses apports et ses limites. Des retours d'expériences devront apparaître (exemples du territoire ou en dehors, citation des porteurs de projets, cause de l'échec d'un projet semblable etc...) dès lors qu'ils seront jugés pertinents. Le guide devra être synthétique et comprendre une mise en page claire et attrayante, un sommaire et des illustrations. Il sera conçu pour être édité à la fois en format papier et électronique. La conception graphique du guide est à la charge du prestataire. Le public cible prioritaire sera les mairies des communes de nos territoires. Il pourra aussi être diffusé auprès des structures accompagnatrices des projets (chambres consulaires, services des Régions, Départements...) Ce guide doit servir à faciliter la réalisation de lieux multi-services, qu'ils soient subventionnés ou non par le programme LEADER.

3) A l'issue de l'étude, deux réunions de restitution seront organisées, une par territoire, en invitant le territoire coopérant. Celles-ci viseront à transmettre les résultats, à sensibiliser élus, acteurs et partenaires et à partager les expériences. Ces réunions rassembleront les équipes techniques LEADER, les élus intéressés ainsi que les techniciens des collectivités. Le prestataire retenu aura en charge la préparation, l'animation et la rédaction des comptes-rendus de ces réunions. Les dates des réunions seront déterminées par le PNR et le Cambrésis, en accord avec le prestataire retenu.

Ces réunions pourront être couplées avec des visites de terrain organisées par les GAL.

L'ensemble des documents produits seront remis aux maîtres d'ouvrage sous format informatique (PDF + fichiers sources). Ils devront systématiquement inclure en première page les logos suivants : Union Européenne, L'Europe s'engage en Hauts-de-France, LEADER, Région Hauts-de-France, Pays du Cambrésis et Parc naturel régional Oise - Pays de France.



IV. MODALITÉS DE LA MISSION

4.1 Modalités de suivi

La mission sera suivie par un Comité de pilotage (COFIL) composé des membres suivants :

- Présidents des deux Comités de programmation LEADER
- Pour chaque territoire : 2 autres élus ou membres du comité de programmation
- Directrices du PNR et du Pays du Cambrésis
- Equipe technique LEADER (animateur et gestionnaire) des deux GAL

Au quotidien, la mission sera suivie par les équipes technique LEADER (animateurs et gestionnaires).

Des réunions du COFIL, auxquelles participera le prestataire retenu, seront organisées à différentes étapes de la mission :

- Une réunion de lancement au démarrage de la mission. Elle se tiendra en présentiel ou en visioconférence. Elle permettra au prestataire retenu de prendre connaissance des attentes particulières des maîtres d'ouvrage et d'exposer ses propositions méthodologiques ;
- Une réunion intermédiaire, en présentiel ou en visio, où le prestataire retenu présentera pour validation son diagnostic des territoires et son référentiel de modèles de lieux multi-services.
- Une réunion finale, en présentiel, où le prestataire retenu présentera pour validation le guide pratique ainsi que la structure du rapport final. Cette réunion sera également l'occasion de déterminer les modalités des deux réunions de restitution.

Le prestataire retenu prendra en charge la préparation, l'animation, et la réalisation des comptes-rendus des réunions du COFIL.

Entre ces réunions, des points d'étape réguliers (en présentiel, visio ou par téléphone) seront prévus entre le prestataire retenu et les équipes techniques LEADER.

A l'issue de chaque réunion, le prestataire retenu procédera, le cas échéant, aux modifications demandées par le PNR et le Cambrésis, et leur transmettra une version corrigée des livrables.



4.2 Calendrier

Dépôt des offres : 12 septembre 2022

Choix du prestataire : 15 septembre 2022

Début de la mission : 1^{er} novembre 2022

Fin de la mission : juillet 2023

V. MODALITÉS ADMINISTRATIVES

5.1 Propriété intellectuelle

Le prestataire cède au maître d'ouvrage les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents réalisés et remis pour la durée de protection de la propriété intellectuelle, artistique et industrielle, sans limitation d'étendue ni de territoire, et ce compris les droits d'utilisation, de reproduction, de modification, de traduction et d'adaptation.

Le maître d'ouvrage pourra apporter tous les ajouts et modifications qu'il désirera, sans aucune autorisation du prestataire et sans que celui-ci puisse réclamer un supplément de prix. L'offre de prix comprend la cession desdits droits au maître d'ouvrage.

5.2 Prix

Le prix est ferme et forfaitaire.

5.3 Modalités de paiement

Le règlement sera effectué de la façon suivante :

- 30 % au démarrage de la mission ;
- 30 % à la réception du diagnostic des territoires et du référencement des modèles de lieux multi-service;
- 40 % à la fin de la mission (réception du rapport complet et du guide pratique, réalisation des réunions de restitution)

Dans le cadre de la coopération LEADER, il sera demandé au prestataire de fournir une facture nominative par structure. Par conséquent et à titre d'exemple, les 30% réglés au démarrage de la mission seront versés à valeur de 15%, respectivement par le PNR et le Cambrésis. Les factures doivent être identiques en termes de montant.



Concernant le PNR : la facture, sur laquelle sera mentionnée le RIB et le n° de SIRET, sera déposée par voie électronique, via le portail Chorus Pro, auprès de la structure suivante :

- Identifiant structure : 256 005 638 00034
- Raison sociale : BP - SYNDICAT PARC NATUREL OISE

A la réception des factures, le Parc naturel régional Oise - Pays de France a 30 jours pour émettre le mandat administratif.

Concernant le Cambrésis : la facture, sur laquelle sera mentionnée le RIB et le n° de SIRET, sera déposée par voie électronique, via le portail Chorus Pro, auprès de la structure suivante :

- Identifiant structure : 200 078 681 000 18
- Raison sociale : Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis

A la réception des factures, le Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis a 30 jours pour émettre le mandat administratif.

5.4 Contenu de l'offre

L'offre des candidats devra comporter :

- Une présentation du candidat, de l'équipe affectée à la mission et de ses références dans des réalisations comparables ;
- La méthode de travail proposée ;
- Un calendrier prévisionnel précis et détaillé présentant l'organisation globale de la mission, ainsi que le temps de travail estimatif pour chaque étape ;
- Le chiffrage détaillé de la prestation et des éventuelles options proposées ;
- Tout élément que le candidat jugera utile d'apporter.

5.5 Critères de sélection

Le choix du prestataire retenu se basera sur :

- La pertinence de l'équipe mobilisée et ses références ;
- Le coût total de la mission ;
- La compréhension de la mission et la méthodologie proposée.

Le PNR et le Cambrésis se réservent le droit d'auditionner les prestataires sélectionnés.